

DOSSIER DE DEMANDE DE DOSSIER 2019

Aucune modification ne doit être apportée à ce formulaire
(à retourner avant le 1 février 2019)

Mairie de Nogent L'Artaud- 34, rue Ernest Vallée-02310 NOGENT L'ARTAUD

Tél : 03.2370.01.18 Mail : mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Présentation de l'association :

Nom de l'association :

Objet :

.....
.....

Adresse du siège social :

Téléphone : Fax : Email :

N°SIRET :

N° de déclaration à la préfecture :



Publication au JO du :

Date de la dernière assemblée générale :

J'autorise la publication de ces informations sur le site internet de la Commune de Nogent l'Artaud

OUI NON

Composition du bureau :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM PRENOM</u>	<u>COMMUNE DE RESIDENCE</u>		
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre d'adhérents et/ou de licenciés (à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année écoulée) :

Adhérents ou licenciés (saison 2018-2019)	De la commune de Nogent	De la C4	Autres communes (Préciser)
Enfants			
13-18 ans			
Adultes			
Total licenciés			

Montant des cotisations annuelles :

Adhérents ou licenciés (saison 2018-2019)	De la commune de Nogent
Enfants	
13-18 ans	
Adultes	
Autres	

Moyens humains de l'association :

Personnels :.....Nombre de salariés permanents :.....En CDI :.....en CDD :.....

Nombre de salariés en équivalence temps

plein :.....

Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée) :.....

Budget de l'exercice précédent de l'association :

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice 2018 date de début : date de fin :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60- Achats		70- Produits des activités	
Prestations de services		Buvette, soirée	
Achats matériel et fournitures		Vente de produits finis (calendriers)	
Autres fournitures		Autres produits	
61- Charges externes		74- subvention	
Locations et charges		Etat : préciser lesquels(s)	
Entretien et réparations		-	
Assurances		-	
		Région(s)	
62- Services extérieures		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)	
Publicité, publication		-	
Transport des biens et personnels		Intercommunalité(s)	
Frais postaux et télécommunications		-	
Services bancaires		Organismes sociaux :	
Autres (préciser)		Fonds européens :	
63- Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Participation emplois aidés	
64-Charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées	
Charges sociales		75- Recettes propres à l'association	
Autres charges de personnels		Cotisations/licences Membres actifs	
65-Autres charges de gestion courante		Contributions volontaires	
66- Charges financières		Dons	
67- Charges exceptionnelles		76- Produits financiers	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice 2019 date de début : date de fin :

DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
60- Achats			70- Produits des activités		
Prestations de services			Buvette, soirée		
Achats matériel et fournitures			Vente de produits finis (calendriers)		
Autres fournitures			Autres produits		
61- Charges externes			74- subvention		
Locations et charges			Etat : préciser lesquels(s)		
Entretien et réparations			-		
Assurances			-		
			Région(s)		
62- Services extérieures			-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Département(s)		
Publicité, publication			-		
Transport des biens et personnels			Intercommunalité(s)		
Frais postaux et télécommunications			-		
Services bancaires			Organismes sociaux :		
Autres (préciser)			Fonds européens :		
63- Impôts et taxes sur rémunération			-		
Autres impôts et taxes			Participation emplois aidés		
64-Charges de personnel			Autres établissements publics		
Rémunération des personnels			Aides privées		
Charges sociales			75- Recettes propres à l'association		
Autres charges de personnels			Cotisations/licences Membres actifs		
65-Autres charges de gestion courante			Contributions volontaires		
66- Charges financières			Dons		
67- Charges exceptionnelles			76- Produits financiers		
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		

TRESORERIE 2018(solde à fin décembre 2018)

Compte-chèques ou bancaire	
Compte épargne	
Autres placements	
En caisse	
TOTAL	

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'Association
- Un compte-rendu d'activité de l'année écoulée, préciser si participation à la vie locale (foire, carrefour, cérémonies,...)
- Un projet d'activité pour la saison à venir
- Une quittance acquittée d'assurance de l'association incluant l'assurance des biens communaux utilisés
- Les RIB de tous les comptes arrêtés au 31/12/2018
- Tous les relevés de compte **NON MASQUES** arrêtés au 31/12/2018

Subvention demandée pour 2019

Subvention de fonctionnement

Subvention exceptionnelle

(en cas de demande de subvention exceptionnelle pour un projet spécifique, il est indispensable de présenter un budget prévisionnel de ce projet)

**TOUT DOSSIER INCOMPET OU RENDU TARDIVEMENT ENTRAINERA LE REJET DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION**

Je soussignée)....., Président(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n)78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.